



Convocation Assemblée Générale Annuelle

Nantes, le 13 décembre 2017

Chers adhérents,

Nantes Natation a le plaisir de vous convoquer à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le :

VENDREDI 12 JANVIER 2018 à 19 H 30
Salle BONNAIRE – Salle A – Etage 1
1 rue de Koufra - 44300 Nantes.

Ordre du jour :

1. **Rapport moral de la présidente.**
2. **Présentation des invités**
3. **Rapport d'activités**
4. **Bilan financier**
5. **Budget prévisionnel 2017-2018**
6. **Bilan de la commission communication et événements**
7. **Bilan des officiels**
8. **Bilan sportif et remise des récompenses**
9. **Parole donnée aux invités**
10. **Echanges autour d'un apéritif dinatoire amical.**

Selon les statuts, les délibérations d'une telle assemblée ne peuvent être validées que si un quorum de 5% des adhérents présents ou représentés est atteint le jour de l'assemblée. De même, si tous les adhérents à jour de leur cotisation ont droit de vote, les mineurs de moins de 16 ans devront toutefois être représentés par un parent ou un représentant légal. Nous insistons sur le fait que, si pour une raison quelconque, vous ne pouvez être présent, ce jour là, il est important de nous renvoyer le pouvoir ci-joint afin de pouvoir atteindre le quorum nécessaire au bon déroulement de cette assemblée. Ce quorum, qui est actuellement d'environ 70 personnes, nous obligera peut-être à ajourner les points 4 et 5 à une seconde assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le :

Vendredi 12 Janvier 2018 à 20 H 00
Salle Bonnaire – Salle A - Etage 1
1 rue de Koufra – 44300 NANTES

Lors de cette seconde assemblée aucun quorum n'est nécessaire pour valider les délibérations.

Nous vous prions d'agréer, chers adhérents, l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente,
Patricia Rousseau

POUVOIR à retourner avant le 9 Janvier 2018 à
Nantes Natation 13 Chaussée de la Madeleine 44000 Nantes

Je soussigné(e)

Donne pouvoir à :

De me représenter à l'assemblée générale de Nantes Natation qui se tiendra le 12 janvier 2018, pour prendre en mon lieu et place, toutes les décisions qui seront prises pendant le déroulement de l'Assemblée.

A,

le

SIGNATURE

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »